Accueil dans la citoyenneté à Laon *2 juilleti 2012*



Allocution de Pierre Bayle, préfet de l'Aisne,à l'occasion de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française organisée le lundi 2 juillet 2012, à Laon, dans les salons de l'hôtel de préfecture

Monsieur le sénateur, président du Conseil général,
Monsieur le sénateur-maire,
Madame, Messieurs les parlementaires,
Messieurs les conseillers généraux,
Messieurs les maires,
Mesdemoiselles, mesdames, messieurs,
Je suis heureux de vous accueillir, au nom de la République française, pour cette cérémonie solennelle d'entrée dans la citoyenneté française, aux côtés des parlementaires [René Dosière, Marie-Françoise Bechtel, Yves Daudigny, Pierre André, Antoine Lefèvre], des maires et conseillers généraux qui ont souhaité vous accompagner ce soir et que je suis heureux de saluer.
Vous êtes 36 hommes, femmes et enfants qui accédez à la nationalité française par des voies différentes : par naturalisation, par mariage, par filiation ou par d'autres voies encore. Ces voies sont diverses, mais toutes mènent à notre maison République, que symbolise aujourd'hui, à l'occasion de cette cérémonie, l'hôtel de la préfecture.
I – (pour la Nation : l'accueil dans la communauté nationale)
En tant que représentant de l'Etat, je vous souhaite la bienvenue dans notre communauté nationale. Par ma voix, l'Etat prend acte de votre volonté, et – au nom de la Nation – vous déclare
Seul le prononcé fait foi citoyens français. Je vous en félicite et me réjouis avec vous de ce choix qui marque un moment important dans vos vies.
C'est un honneur et une chance pour la France de s'enrichir de votre apport. Avant vous, beaucoup d'hommes et de femmes d'origines très diverses ont adopté notre nation, l'ont enrichie de leurs forces, de leur culture et de leurs expériences personnelles ; ils l'ont aimée et servie. Cette intégration réussie a contribué au dynamisme et au rayonnement de notre pays.

II- (pour les naturalisés : un engagement envers la France)
Cette cérémonie est aussi un moment important et chargé de symbole pour chacune et chacun d'entre vous, ainsi que pour les familles qui vous accompagnent. C'est l'aboutissement d'un parcours qui a commencé avec votre arrivée en France, pour y trouver un travail, pour y faire des études, pour fuir la guerre ou l'oppression ou pour des raisons personnelles. Votre parcours a pu commencer avec votre naissance ou le choix d'un conjoint.
Devenir français est plus qu'une démarche administrative : c'est la manifestation d'une volonté, d'un engagement sincère envers la France, pour vous-même et vos enfants. La naturalisation, ce n'est pas seulement obtenir une carte d'identité et les droits qui y sont associés, c'est une adhésion du coeur et de l'esprit ; c'est le sentiment d'appartenir à une grande nation.
III – (des droits)
A partir de ce jour, vous êtes citoyens français et donc en droit de voter, d'être éligible, d'accéder à la fonction publique. Ces droits civiques, vous pouvez également les exercer au niveau européen, car en devenant citoyen français, vous devenez également citoyen de
Seul le prononcé fait foi l'Union européenne. A l'étranger, vous bénéficiez des protections diplomatiques et consulaires offertes aux ressortissants français. Je vous encourage à exercer pleinement ces droits qui sont désormais les vôtres car la vie démocratique dépend de l'implication de chacun d'entre nous, de la participation pacifique aux débats qui animent notre société, du bulletin de vote que chaque citoyen place dans l'urne le jour de l'élection.
IV – (des devoirs aussi)
En sollicitant la nationalité française, vous avez exprimé le désir d'adhérer aux valeurs fondamentales de la République et aux règles de la démocratie.
L'acquisition de la nationalité française vous impose donc aussi des devoirs. C'est le respect des lois de la République ; c'est votre contribution personnelle au fonctionnement des institutions nationales, notamment par l'impôt ; c'est aussi la transmission à vos enfants des valeurs qui fondent notre République.
La citoyenneté française à laquelle vous accédez s'exprime d'abord par l'adhésion, exigeante, à la devise de la République : liberté, égalité, fraternité. Cette devise n'a pas été donnée : elle a été conquise, reconquise même au fil de l'Histoire de notre pays, marquée par des révolutions et des combats pour faire prévaloir les idéaux qui nous réunissent aujourd'hui.
La liberté est la base de la démocratie. Croyances, cultures et différences y ont toute leur place mais aucune ne peut prétendre s'imposer aux autres. Chaque Français est libre de ses opinions mais chaque Français doit respecter celles des autres dans le cadre défini par la loi. Tel est le fondement du caractère laïque de notre République, qui garantit la neutralité de l'Etat en matière religieuse et assure le vivre-
Seul le prononcé fait foi ensemble dans notre pays. Formé d'une infinité de sensibilités et d'attachements à telle ou telle courant de pensée, à telle ou telle culture, à tel ou tel idéal, notre nation se distingue par une diversité qui est pour elle une richesse. Mais elle s'exprime dans le respect de ce qui unit et dépasse les Français, le sentiment d'appartenance à la même communauté nationale et l'engagement d'en garantir la cohésion par des comportements citoyens.
Nous sommes citoyens d'abord. Aucune appartenance, ethnique, religieuse, idéologique ou autre, ne peut remettre en cause le principe fondamental d'égalité. Egalité entre les hommes et les femmes. Egalité des droits. Egalité des devoirs.
Le respect conjoint de ces deux principes de liberté et d'égalité est la condition de notre accès, ensemble, à cette valeur supérieure qu'est la fraternité – et le désir qui a été le vôtre de devenir français, de partager les valeurs de la République, lorsqu'il rencontre en ce jour l'accueil heureux et attentif de la communauté nationale, engendre un vrai moment de fraternité.
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers compatriotes, permettez-moi, au nom de la République française, de vous souhaiter encore une fois et pour terminer, la bienvenue dans notre communauté nationale.
Je vais vous remettre le décret de naturalisation et un dossier d'accueil, puis je vous inviterai à écouter l'hymne national, votre hymne national, notre Marseillaise.
Je vous remercie.









texte & photos : Préfecture